

Rivage : un mauvais projet

Ce projet n'est ni solide ni durable. Cet îlot privé entraverait un développement des relations et « synergies » entre Salle Del Castillo, Rivage, salles de société et Jardin.

Esb(r)ouffe bio...

Le projet de bâtiment à l'emplacement du Restaurant du Rivage est imprécis. Il aligne sur le même bâton les noix d'un restaurant bio, le label minergie, un « centre de formation au développement durable », un site internet et... un festival des arts numériques dans le rôle du raton laveur. Des logements (de luxe ou non? et combien? on ne le sait pas) devraient assurer la rentabilité. Tout cela laisse une forte impression d'esbroufe pas très sérieuse et peu « durable ».

Large utilisation publique

Pour plaire à la Municipalité, on y a aussi placé le foyer nécessaire à la Salle Del Castillo, une unité d'accueil pour écoliers et trois salles de société. Avec le restaurant, c'est donc une bonne moitié de ce bâtiment privé qui serait d'accès public, voire gérée directement par la commune. Celle-ci vendrait donc cet emplacement, pour en relouer une grande partie par la suite ; quel est l'intérêt ?

Complications

L'utilisation et l'entretien des lieux, par exemple des annexes de la Salle Del Castillo ou des salles de société, seraient compliqués par leur dépendance de propriétaires différents. Une convention va, nous dit-on régler leur usage. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Les trois salles prévues sont d'ailleurs de petites dimensions et ne répondent qu'à une partie des besoins. Et surtout, la Salle des Vignerons a disparu. On voyait effectivement mal où elle aurait pu trouver place.

Subvention cachée

On nous promet qu'une grande salle de remplacement va être construite... sous la Salle Del Castillo. Une telle salle enterrée et basse de plafond serait peu utilisable. Et la nappe phréatique toute proche condamne cette idée de dernière minute, sinon à l'impossibilité, en tout cas à des coûts pharaoniques, qui s'ajouteront à ceux de rénovation de la salle. Autre façon, après la vente à prix « modéré » du terrain, de subventionner indirectement le projet 109.

Pas de garanties

Enfin, rien de ce qu'on nous promet n'est réellement garanti. Certaines conditions peuvent être imposées quant au bâtiment, mais guère quant à son contenu. Le centre de formation au développement durable dont on nous rebat les oreilles, censé « animer la vie du quartier » ne peut pas être inscrit au règlement ni au Plan partiel d'affectation ! Et même si la présence d'un établissement public est inscrite dans l'acte de vente, son style (bio et populaire) ne peut y être garanti, ni même son maintien si le loyer est trop élevé et qu'il fait faillite !